

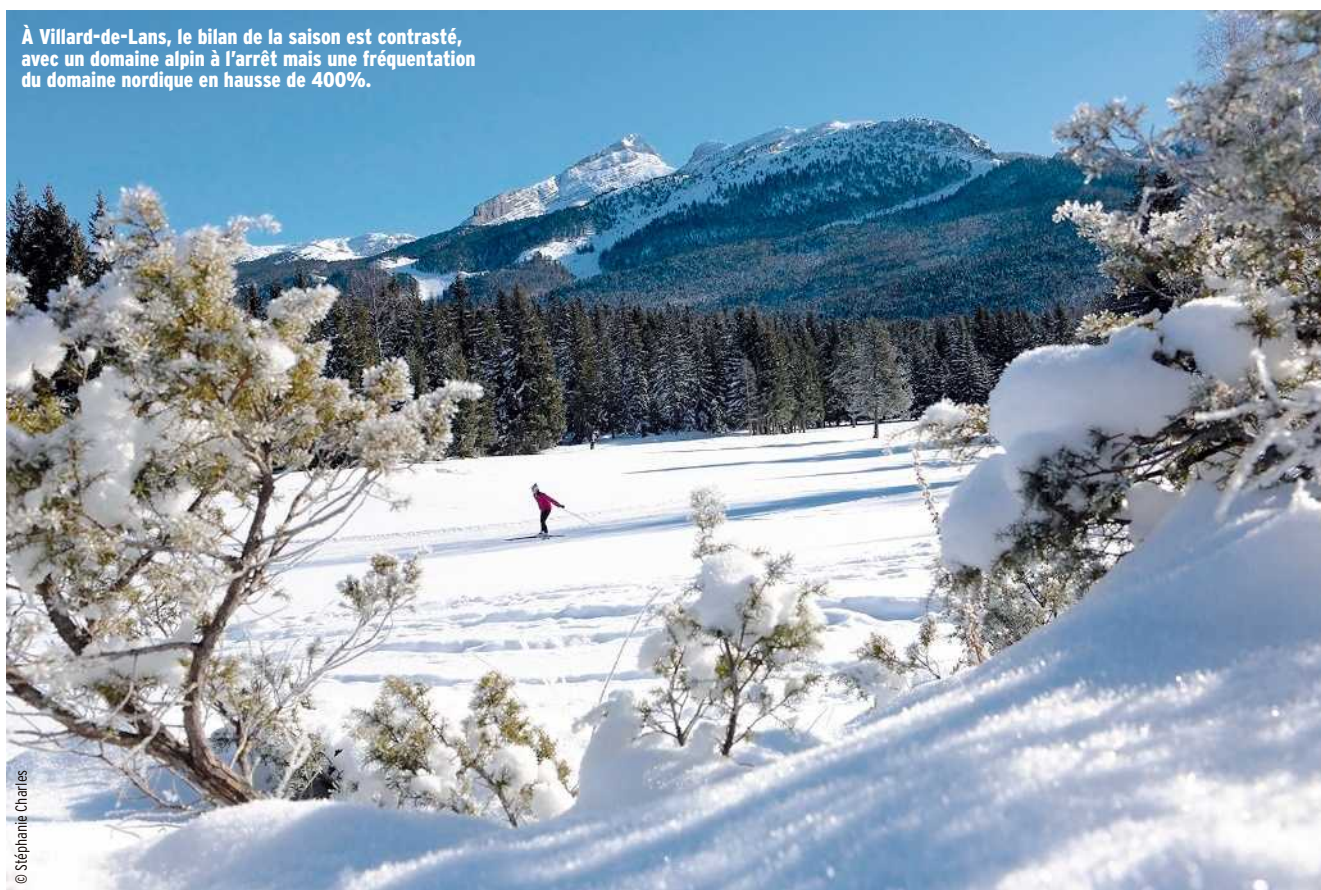
STATIONS DE SKI

ET MAINTENANT, LE TOURNANT ?

Alors que la fermeture des remontées mécaniques liée à la crise sanitaire a révélé avec force la dépendance des territoires de montagne au ski alpin, certains voudraient profiter de cette saison noire pour accélérer le changement vers un modèle plus durable.

Par Sandy Plas

À Villard-de-Lans, le bilan de la saison est contrasté, avec un domaine alpin à l'arrêt mais une fréquentation du domaine nordique en hausse de 400%.



Des télésièges à l'arrêt et des pertes financières qui se comptent désormais en milliards. C'est le bilan d'une saison noire pour les stations de ski, contraintes à la fermeture de leurs remontées mécaniques, décidée par le gouvernement pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Fin février, Domaines skiables de France (DSF), syndicat professionnel rassemblant 250 opérateurs de remontées mécaniques,

avançait le chiffre de 1,1 milliard d'euros de pertes accumulées. « 80 % de la saison est passée et c'est le chiffre d'affaires qu'on aurait dû réaliser à cette date », indique Alexandre Maulin, président de DSF. À l'échelle de la montagne, en intégrant les pertes enregistrées par les commerçants, artisans et tous les acteurs du tourisme, liés directement ou indirectement à l'activité des stations, la note pourrait atteindre les

8 milliards d'euros en fin de saison. Alors, face à une saison inédite aux conséquences encore inconnues, Alexandre Maulin avoue un certain « vague à l'âme » : « C'est dur à vivre, car la décision de fermer les stations n'est toujours pas comprise, on nous a enlevé notre droit de vivre et de travailler et on n'a toujours aucune certitude sur les indemnités annoncées par le gouvernement ».

Engagée depuis plusieurs années sur la voie de la diversification, la station d'Abondance limite la casse cet hiver.



© Manu Soppet

Dévoilées à la fin de l'année 2020, ces aides devraient permettre une compensation du chiffre d'affaires face aux pertes enregistrées. Une façon, selon le patron de DSF, d'assurer seulement « la survie de tous ».

UN MODÈLE REMIS EN QUESTION

À Villard-de-Lans, une station de moyenne montagne située dans le massif du Vercors, le chiffre d'affaires des remontées mécaniques est, comme ailleurs, en chute libre. Les pertes pour la commune, qui ne percevra aucune taxe sur les remontées mécaniques, se chiffrent à 150 000 €, auxquels s'ajoutent les pertes liées aux autres équipements contraints de fermer leurs portes, comme le centre aquatique, qui s'élèvent à 500 000 €. Un sombre bilan, quelque peu compensé par l'explosion du ski nordique observée dans la station, avec une fréquentation en hausse de 200 % par rapport aux meilleures saisons enregistrées ces dernières années. Pour Bruno Dusser, deuxième adjoint au maire de Villard-de-Lans en charge du Tourisme et président de l'office de tourisme, la saison apparaît donc comme fortement contrastée : « D'un côté, il y a l'absence totale de notre activité majeure qui est le ski alpin, de l'autre

une bonne affluence et une découverte de nouvelles activités pour les vacanciers, qui sont repartis satisfaits », résume-t-il. Que restera-t-il de cette saison si particulière ? « Je crois qu'on en retirera quelque chose, avance Bruno Dusser. Mais Villard est dans une situation délicate, il faudra être prudent sur ce qu'on pourra engager ». Et notamment concernant le ski nordique, qui se caractérise par « des investissements énormes et difficiles à rentabiliser ».

Pour autant, si les pertes de cette année rendent les perspectives pour les saisons prochaines encore floues, la station s'est

engagée il y a quelques mois dans une réflexion sur le positionnement touristique qu'elle souhaite proposer dans le futur. « Il s'agit de réfléchir à un positionnement qui inclut un tourisme à l'année et pas seulement concentré sur quelques pics de fréquentation. » Proximité avec la nature, authenticité du village et circuits courts sont autant de pistes étudiées pour changer l'image d'une station « tout ski » en un territoire de montagne offrant davantage de perspectives.

En Haute-Savoie, la petite station d'Abondance, située à l'entrée des Portes

UNE FRÉQUENTATION EN FORTE BAISSÉ

Rendus publics début mars, les chiffres de fréquentation en station pour les vacances de février de l'Association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM), accusent une forte baisse. Le taux d'occupation moyen est de 33% sur l'ensemble des massifs, un chiffre en baisse de 48 points par rapport à la même période, en 2020. Sur l'ensemble de la saison, le taux d'occupation chute à 22,5% avec des disparités selon les altitudes. Les stations de moyenne montagne situées entre 630 m et 1 250 m affichent une baisse de fréquentation de 39 points et celles situées entre 1300 et 1650 m, une baisse de 43,4 points. Un chiffre qui se creuse encore pour les stations d'altitude, situées au-dessus de 1 700 mètres, qui enregistrent une baisse de leur taux d'occupation de 58,2 points.

Au niveau du département de l'Isère, les chiffres dévoilés début mars par Isère Attractivité témoignent d'une baisse de 40 à 50% du nombre de nuitées sur l'ensemble de la saison, avec un taux d'occupation oscillant, pendant les vacances de février, entre 30 et 50%.

« IL S'AGIT DE RÉFLÉCHIR
À UN POSITIONNEMENT QUI
INCLUT UN TOURISME À L'ANNÉE
**ET PAS SEULEMENT CONCENTRÉ SUR
QUELQUES PICS DE FRÉQUENTATION. »**

du Soleil, un agglomérat de domaines rassemblant quelques poids lourds du ski comme Morzine, Avoriaz ou les Gets, n'a pas attendu la crise sanitaire et la fermeture des remontées pour se tourner vers une offre diversifiée. Le ski ne représente ici que 50 % de l'activité d'une clientèle qui vient profiter de la carte postale d'un joli village de montagne, tourné sur le patrimoine et les loisirs tels que le ski-joëring, les raquettes ou encore le chien de traîneau. La saison d'été constitue également un maillon essentiel de l'activité du village. Avec un taux de remplissage de la station de 50 %, Abondance

accuse des pertes, mais limite la casse en comparaison avec les grands domaines dont le taux de remplissage est tombé à 20 ou 30 % pendant les vacances de février. « *Nos points négatifs, comme le fait de fonctionner avec beaucoup de loueurs particuliers et de concentrer une clientèle d'habités venant peu de l'étranger, sont devenus nos points forts* », analyse Michel Buisson, directeur de l'office de tourisme Pays d'Évian et vallée d'Abondance. Pour les prochaines saisons, la diversité d'activités proposées devrait être davantage mise en avant. Et même si le ski alpin demeure certainement la première source

de revenus pour la station pendant longtemps encore, le regard semble désormais porter un peu plus loin.

**« CE QU'ON DÉCIDE MAINTENANT,
C'EST L'AVENIR DE NOS MONTAGNES »**

Inventer un autre modèle et sortir de la dépendance au ski. Voilà le défi colossal au pied duquel les territoires de montagne semblent aujourd'hui butter, dans un contexte où la crise sanitaire souligne des enjeux déjà mis sur la table par le réchauffement climatique. Et dans ces projections vers l'avenir, le plan d'investissement pour la montagne qui devrait être annoncé dans les prochains mois par le gouvernement se dessine comme un rendez-vous décisif. Dans une interview accordée à *Montagnes Magazine*, Jean-Baptiste Lemoine, Secrétaire d'État chargé du tourisme, détaille les orientations générales de ce plan de relance : « *Le développement touristique de la montagne doit être pensé de manière durable, tous les acteurs en sont convaincus et c'est une attente des touristes. Ce plan d'investissement aura pour objectif de proposer à*



© Vanessa Andrieux

terme une offre plus durable, plus diversifiée et plus compétitive. » Trois axes principaux ont été retenus, le premier traitant de la question du développement d'une offre touristique diversifiée allant vers un modèle deux ou quatre saisons, le second se concentrant sur la rénovation et la transformation de l'habitat touristique, en intégrant la question des lits froids, et le troisième portant sur un soutien aux projets s'inscrivant dans la transition écologique des activités touristiques. Des mesures qui pourraient contribuer à changer le visage des montagnes françaises dans le futur, même si l'horizon à moyen terme reste intimement lié à l'industrie du ski alpin : « Aujourd'hui, sur 10 milliards d'euros de dépenses clients chaque année dans les stations de montagne, près de 82 % proviennent de la saison hivernale. On voit donc le chemin qui reste à parcourir pour que les activités sur les trois autres saisons génèrent des revenus additionnels », ajoute Jean-Baptiste Lemoine.

Sans opposer pratique du ski et diversification, Frédi Meignan, président de l'association de défense de la montagne Mountain Wilderness, appuie sur l'importance de ne pas rater l'opportunité ouverte par cette saison inédite : « On est face à deux niveaux d'urgence, le premier est de sortir de cette crise sans trop subir, le second est de savoir comment on en sort,

« IL FAUT INVESTIR SUR L'ÉNORME POTENTIEL NATUREL ET HUMAIN DE CES TERRITOIRES. »

comment on redémarre. Et il ne faut pas se planter, parce que ce qu'on décide maintenant, c'est l'avenir de nos montagnes à partir de 2030 ou 2040. » Il appelle aujourd'hui à une concertation collective, avec tous les acteurs liés au territoire pour envisager la suite : « Il est aujourd'hui admis que la monoactivité fragilise les territoires et inexorablement, le ski fera vivre moins de monde dans les années à venir. La question n'est pas d'arrêter le ski, mais de ne pas continuer que ça. Il faut investir sur l'énorme potentiel naturel et humain de ces territoires. » Mi-mars, il lançait aux côtés de plusieurs représentants du gouvernement et des présidents de région concernés, les États généraux de la transition du tourisme en montagne, portés par Mountain Wilderness depuis plusieurs mois. Objectif : faire travailler ensemble territoires, vallées et massifs, pour imaginer des solutions concrètes et accélérer la transition. Des États généraux « au sens originel », dont le point d'orgue se tiendra les 30 septembre et 1^{er} octobre prochain, pour le dévoilement de ces

discussions menées sur les territoires de montagne pendant plusieurs mois.

Associé à la démarche, Alexandre Maulin voit dans ces États généraux l'occasion d'ouvrir la discussion entre les acteurs de la montagne, dans la lignée des 16 éco-engagements présentés par DSF à l'automne dernier et sur lesquels les 250 stations se sont engagées, notamment, sur un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2037 : « L'objectif, c'est déjà qu'on se parle, qu'on partage nos visions et qu'on fasse un état des lieux, détaille-t-il. Il faudra ensuite réfléchir ensemble sur la façon dont on peut concilier environnement et activité économique. »

Un défi de taille pour donner à ces territoires des perspectives, au-delà des crises qui l'affaiblissent. Un espoir, surtout, de reprendre en main l'avenir de la montagne que Frédi Meignan appelle plus que jamais de ses vœux : « C'est ambitieux, mais ça correspond à la gravité de la situation, qui donne des responsabilités. Il faut saisir cette opportunité de créer, à nouveau, du possible. »



ACCIDENT

QUELLE RESPONSABILITÉ SUR UN DOMAINE FERMÉ ?

La fermeture des remontées mécaniques a ouvert la porte à une situation inédite cette saison, avec des domaines skiables fermés et non-sécurisés, mais très fréquentés pour la pratique de diverses activités. Hadrien Muller, avocat au barreau de Paris, spécialiste des dommages corporels, fait le point sur les questions de responsabilité, en cas d'accident.

Par Sandy Plas

« La principale différence que l'on a pu observer cet hiver en montagne d'un point de vue juridique concerne le fait qu'en temps normal, lors de l'ouverture d'un domaine skiable, le gestionnaire des remontées mécaniques, qu'il s'agisse d'un prestataire ou d'une commune, peut voir sa responsabilité engagée en cas d'accident. Cette responsabilité peut être engagée si la victime parvient à démontrer un manquement sur la sécurisation du domaine. Si ce manquement

n'est pas démontré, aucune responsabilité de la station ne pourra être engagée.

Avec la fermeture des domaines skiables, le domaine est considéré comme hors-piste, la responsabilité de la station ne peut donc pas être engagée, à partir du moment où celle-ci a communiqué de manière claire sur la fermeture du domaine. En cas d'accident, la seule responsabilité du pratiquant sera donc mise en cause. »